

année 1632, et à son arrivée, le gouverneur anglais lui remit la place et tous les effets qui lui appartenaient. Néanmoins, toute cette année et la suivante, les Anglais continuèrent à trafiquer avec les sauvages, contre la teneur du traité qui interdisait ce commerce aux sujets de la Grande-Bretagne.

En 1633, la Compagnie de la Nouvelle France rentra dans tous ses droits, et l'Acadie fut concédée au commandeur de Razilli, un de ses principaux membres, à condition qu'il y ferait un établissement. Il en fit un en effet, mais assez peu considérable, au port de la Haive. La même année, M. de Champlain, que la Compagnie avait présenté au Roi, en vertu du pouvoir qu'elle avait reçu de sa Majesté, fut nommé de nouveau Gouverneur de la Nouvelle France, et partit pour s'y rendre, avec une escadre qui portait beaucoup plus que ne valait alors tout le Canada, menant avec lui les PP. Masse et de Brébeuf. Il y retrouva la plupart des anciens habitans, et il les engagea, ainsi que ceux qu'il avait amenés avec lui, à profiter des fautes qui avaient causé les malheurs passés.

Sa première vue fut de s'attacher la nation huronne, et de tâcher de la soumettre au joug de l'évangile, persuadé qu'il n'est pas de lien plus fort que celui de la religion. Les pères récollets et jésuites avaient déjà fait quelques prosélytes chez ces sauvages, mais le christianisme n'avait pas encore pris racine parmi eux. On se flattait néanmoins que quand ils auraient eu une plus longue fréquentation avec les missionnaires, ils deviendraient plus dociles. Mais pour exécuter ce projet, il aurait fallu se pourvoir d'un certain nombre d'ouvriers évangéliques, et les mettre en état de tirer leur subsistance d'ailleurs que d'un pays dont les habitans avaient à peine le nécessaire pour vivre; et la chose ne paraissait pas très-facile: d'un côté, la Compagnie s'était laissé persuader que dans une colonie naissante, des religieux mendiants seraient plus à charge qu'utiles aux habitans, et elle en exclut, au moins pour un tems, les PP. récollets; de l'autre, on craignait que le zèle des personnes qui avaient fourni jusque là aux jésuites tout ce qui leur avait été nécessaire, ne se fût refroidi, en conséquence des pertes qu'elles avaient faites. Cependant, presque tous ceux qui s'étaient intéressés dès le commencement en faveur de la Nouvelle France, se crurent obligés de mettre les jésuites en état, non seulement de n'avoir pas besoin des habitans pour la vie, mais encore de contribuer au défrichement et à l'établissement du pays, en même tems qu'ils donneraient leur principale attention à l'instruction des Français et à la conversion des sauvages.

Ainsi dès l'année 1632, c'est-à-dire, immédiatement après la conclusion du traité de St. Germain en Laye, les PP. PAUL LE JEUNE et ANNE DE NOYE, s'embarquèrent pour Québec. Ils trouvèrent que le peu de prosélytes qu'on avait faits aux environs